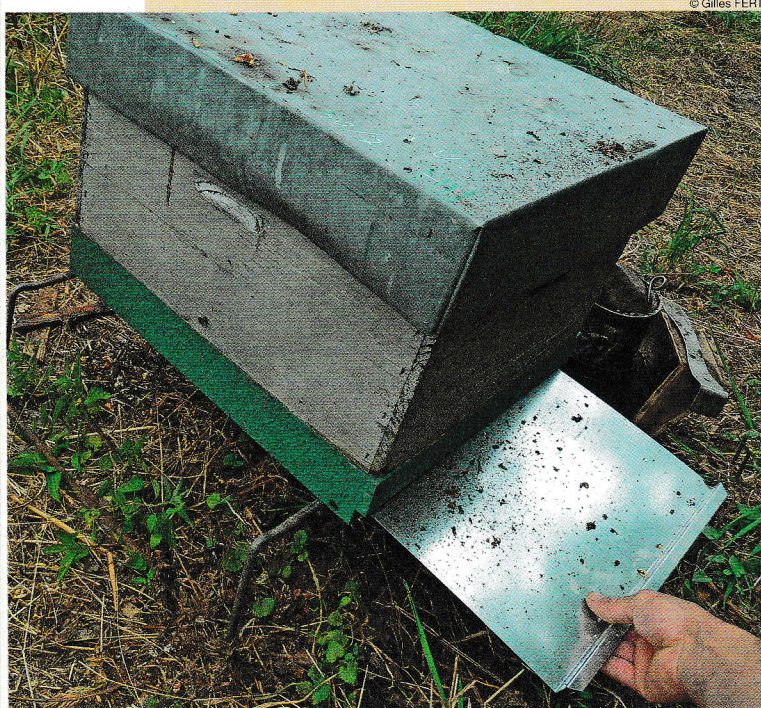


Quels traitements contre varroa ?

- **Il existe les traitements à base d'amitraz** sous forme de lanières (Apivar® et Apitraz®) et ceux à base de fluvalinate (les lanières Apistan®). Pour ces traitements, les lanières doivent être en contact avec les abeilles sur une durée de 10 semaines. Il faudra les mettre en bordure du nid à couvain et éventuellement les déplacer si ce dernier se contracte.



© Gilles FERT

- **On trouve également des produits par évaporation avec suspension du produit dans la ruche.** Ceux qui sont à base de thymol (Apifevar®) où ce dernier est associé au camphre, menthol, eucalyptol : découper pour ce faire les bandes en 4 et les répartir sur le dessus des cadres, chaque semaine, sur une période de 4 semaines. Le deuxième, c'est Apiguard®, dont le thymol se présente sous forme de gel conditionné en barquette. Application d'une barquette sur le dessus des cadres, au bout de deux semaines le traitement est à renouveler en plaçant une deuxième barquette.

- **Enfin, Thymovar® qui se présente sous forme de plaquettes** à mettre, suivant la force de la ruche, une ou deux plaquettes sur une durée de 3 à 4 semaines, puis renouveler l'opération.

- **Une autre forme de traitement est constituée à base d'acide formique** et connue sous le nom commercial de MAQS®, il s'agit d'un produit flash. Des précautions sont à prendre dans l'emploi de ce produit : il y a lieu de s'assurer

qu'il y ait au minimum 10 000 abeilles, puis il faut savoir que les investigations de ce produit se sont effectuées sur des ruches Dadant et Langstroth. Le fabricant garantit l'utilisation sans conséquence sur ces deux types de ruche s'il est effectué conformément à la posologie indiquée. Concernant les autres types de ruche, le traitement s'effectue sous la responsabilité pleine et entière de l'utilisateur. L'avantage de ce produit est qu'il peut s'utiliser tout au long de l'année, hors miellée bien sûr. Son efficacité est maximale les 3 premiers jours pour décroître ensuite. Attention, ce produit est très délicat dans sa manipulation, à n'utiliser que sur des colonies qui ont un important nid à couvain.

- **Autre formule : depuis quelques années sont autorisés les produits à base d'acide oxalique**, ce sont des produits de contact qu'il faut utiliser en situation d'absence de couvain operculé, administré par dégouttement sur les abeilles. Un premier produit est l'ApiBioxal®, il se présente en sachets de poudre de différents conditionnements, un paquet de 35 grammes est suffisant pour le traitement de 10 ruches. Il faut effectuer une préparation de sirop auquel sera mélangé le produit (se conformer aux prescriptions annotées sur l'emballage tant pour la préparation que pour l'utilisation). Le second produit est l'Oxybee®, il se présente en flacon sous forme liquide et est accompagné d'un sachet de saccharose. Un litre de ce produit est suffisant pour traiter 30 ruches. Attention à n'effectuer qu'un ou au maximum deux traitements pour une même reine. En effet, le risque est grand de voir celle-ci succomber par surdosage. Néanmoins, le mieux est de se limiter à un seul traitement en hiver avec l'acide oxalique. Enfin, le dernier produit arrivé sur le marché est le VarroMed®, sa substance active est composée d'acide oxalique, d'acide formique, de propolis et d'huiles essentielles. Comme les deux précédents, c'est un produit de contact avec dégouttement sur les abeilles, il se présente en flacon d'un litre. Il s'utilise tout au long de l'année, évidemment hors miellée, et se répartit sur trois périodes, à savoir un traitement de printemps en mars-avril, entre 3 et 5 traitements en fin d'été et automne suivant les tombées de varroas, puis un dernier traitement au cours de l'hiver avec absence de couvain.

Quel que soit le produit, il s'agit de substances en grande partie venimeuses et dangereuses, de ce fait ils sont à manipuler avec précaution : munissez-vous de vêtements et accessoires de sécurité (gants, masque, lunettes).



tez délicatement le cadre en place. Ces cellules s'édifient généralement à partir de la deuxième moitié de juin. Contrairement aux cellules d'essaimage qui entourent le nid à couvain, la cellule de supersédure se situe à l'intérieur du nid à couvain, éventuellement un peu excentrée. Une fois née, la jeune reine effectue ses vols de fécondation et débute ensuite sa ponte. Avec un peu de chance et dans de rares occasions, c'est le moment où vous pouvez apercevoir la jeune reine cohabiter durant quelques jours avec sa mère avant que les abeilles ne chassent leur ancienne souveraine par un beau matin hors de la ruche.

Pour clore ce sujet, juin fait partie des mois où le couvain demeure abondant avec des journées parfois bien chaudes, ce qui signifie que la consommation d'eau demeure importante, prenez de ce fait bien soin que le ou les abreuvoirs soient pourvus en eau. Autre sujet relaté dans le numéro précédent : au fur et à mesure que vos nucléis se forment, n'oubliez pas d'effectuer les traitements anti-varroas. A cette période, préférez les produits par évaporation.

C'est le moment de traiter contre Varroa

Il est important de bien effectuer les traitements contre ce parasite qui est un des facteurs des pertes hivernales, surtout quand il s'additionne avec d'autres contaminants, et particulièrement les produits pesticides. En préliminaire, il faut savoir que la lutte contre la varroase s'effectue en grande partie avec des produits qui sont des médicaments et qui sont soumis à une législation d'ordre vétérinaire. Sans trop entrer dans les détails, les traitements des animaux par médicaments sont du ressort de la médecine vétérinaire, toutes les pratiques hors de cette législation sont considérées comme illégales des sciences vétérinaires.

Ainsi, les médicaments ne peuvent être vendus en dehors de ce que la législation autorise, soit :

- Par un vétérinaire chargé par l'apiculteur du suivi de ses ruches.

- Par un groupement apicole agréé par un plan sanitaire d'élevage (PSE) auquel adhère l'apiculteur, ce sont nos GDSA ou OSAD.

- Par un pharmacien d'officine.

En dehors de ces trois cas, toute transaction de médicaments est illicite. Depuis l'an dernier, plus aucune forme médicamenteuse de lutte contre la varroase n'est soumise à une ordonnance vétérinaire.

Rappelons qu'en parallèle au traitement par médication anti-varroa, vous avez la possibilité de réduire la pression des parasites par des opérations de conduite de ruche. Ce sont des méthodes qui ne permettent pas d'éradiquer les varroas, elles sont plutôt à considérer comme accompagnant les traitements, que ce soit par contact ou par évaporation du produit. On distingue à ce sujet :

- Elimination du couvain mâle infesté par les varroas.
- Encagement de la reine jusqu'à éclosion de tout couvain, qui peut être combiné avec un traitement anti-varroa, particulièrement par contact, qu'il soit d'ordre bio ou non.
- Formation de nucléis combinée avec un élevage de reines où la nouvelle reine ne commence sa ponte qu'après quelques jours d'éclosion complète de couvain.
- Formation de nucléis avec abeilles seules et introduction de reines ou cellules accompagnée d'un traitement.

Un redoutable ennemi de nos ruches : *Vespa velutina*



Comme *Varroa*, *Vespa velutina* est un horrible prédateur pour nos ruches. Les piégeages de reines ne sont plus efficaces actuellement et doivent être mis entre parenthèses ce mois-ci. Actuellement et jusque vers la mi-août, l'activité principale consiste à détecter les nids si possible et procéder à leur destruction pour escompter une diminution de cette espèce. Elle est classée espèce invasive de deuxième catégorie, ce qui signifie que la destruction des nids est à la charge des personnes qui en sont les commanditaires. Compte tenu des dégâts que *Vespa velutina* occasionne dans les ruchers, il est impératif de procéder le plus possible à l'éradication des nids. En ce mois de juin, je vous souhaite une belle avant-saison estivale dans l'espoir d'une bonne météo et de hausses qui se remplissent de miel.

Charles Huck